

Procès verbal n°5

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MARS 2018

Assistaient à cette séance :

Mme Criscolo, principale, M. Thévenon, principal adjoint, Mme Verdon, adjointe gestionnaire, Mme Benoist, CPE.

Mme Legros, agent comptable, invitée

Mmes Belloir, Bernasconi, Loiseau, MM. Guyon, Morlet, représentants des enseignants

Mme Noguero, représentante des personnels ATSS

Mmes Duvert, Guégan, Hautreux, Thimon, M. Lejeune, représentants des parents d'élèves

Lucien Gendre, représentant des élèves

Etaient excusés :

Mme Heuzé représentant le département

Mme Poupineau, représentant Le Mans métropole

M. Leroux, personnalité qualifiée

Adèle Urfin, Laura Cronier et Enzo Chaume-Soreau, représentants des élèves

Le quorum étant atteint, le conseil commence à 17 h 38, 15 membres avec voix délibérative sont présents. Le secrétariat de séance est assuré par Mme Benoist.

Mme Criscolo, avant de demander l'approbation du procès-verbal du dernier CA, précise que la mention de la sortie UNSS a été oubliée.

Mme Criscolo fait voter le PV du CA du 20 février 2018

vote : 13 Pour 2 Abstentions

Arrivée de M Thévenon à 17 h 50

Mme Legros procède au descriptif du compte financier :

- Sur le service activités pédagogiques : un déficit de 1265.68 €

--Sur le service vie de l'élève, à la date d'aujourd'hui le reliquat 2017 a déjà été dépensé soit 691,07 euros et le collège est en attente d'une notification de fonds sociaux pour 2018.

--Sur le service administration et logistique et les amortissements--Le collège a acheté de l'outillage, beaucoup d'extincteurs et du matériel informatique (écran CDI et ordinateurs pour l'administration)

- le service de restauration et les stocks : déficit de 1 557.81 €

Le service restauration est intégralement financé par les familles sur un forfait de 4 jours avec une augmentation de 3 % au 01/01/2018 décidée par le conseil départemental. La demi-pension fonctionne bien avec également des élèves externes qui déjeunent régulièrement. On facilite le travail des agents avec l'achat de petit matériel et de vaisselle.

Pour l'an prochain on prévoit d'instaurer le nettoyage à la vapeur ce qui entraînera l'achat de nouveau matériel.

- Sur le service des bourses : 14 084 € de dépenses **et le service des opérations en capital** : achats de 2 photocopieurs à hauteur de 10 033.96 € avec un remboursement du conseil départemental de 1981.58 €.

D'autre part Mme Legros précise que le collège a absorbé les impayés de 2 familles.

- Concernant les fonds de réserve, ils étaient l'an passé de 77 332,55 euros et cette année de 63 671,48 euros

- Au niveau de la trésorerie, le collège perçoit par avance des sommes (telles que les avances sur voyage par exemple) et dans le même temps on lui doit des sommes (créances des élèves, par exemple, avec commission de surendettement de 10 ans). Mme Legros liste les créances encore non recouvrées.

M. Guyon demande sur quels fonds sont prélevées les créances dues. Sur la restauration, précise Mme Legros. Mme Criscolo explique :

- qu'il n'est pas impossible qu'on puisse prélever sur les SRH pour abonder les fonds de réserve du service général mais cela ferait l'objet d'un vote du conseil d'administration. Cette année les prélèvements ont été importants, notamment pour l'achat de deux photocopieurs.

- que la location d'un logement abonde le budget initial

Le dernier document indique la situation financière du collège depuis 2013 concernant les diverses charges et les fonds de roulement.

Après ces quelques précisions, nous passons aux votes :

- Le conseil d'administration adopte le compte financier 2017 :

Pour : 16 Contre : 0

- L'intégration des résultats est soumise au vote :

Service général : 31 513.32 € Service de Restauration : 27 960.79 € Valeur des stocks : 4 197.37 €

Pour : 16 Contre : 0

Mme Criscolo propose un prélèvement sur les fonds de réserve concernant une somme de 206,69 euros qui correspond à une demande de remise gracieuse faite par une personne employée en contrat aidé (missions d'AESH). Après de nombreux congés de maladie, pour lesquels les arrêts de travail n'avaient pas été fournis en temps voulu (les salaires ayant donc été versés indûment), un trop-perçu lui était demandé, qu'elle n'est pas en mesure de régler.

On procède au vote : 16 Pour 0 Contre

Mme Verdon demande des prélèvements de 3 000 euros sur la restauration et de 4 000 sur le service général.

M. Guyon précise qu'il doit y avoir des vidéos projecteurs à ultra courte focale dans chaque salle, et que c'est pour cette raison que le collège doit investir.

Mme Criscolo annonce que le collège fera l'achat de tables de ping-pong à installer sur la cour mais qu'elles sont très chères ; les modèles choisis doivent en effet résister à l'installation en extérieur tout en respectant les normes de sécurité. Par ailleurs, par le biais du FSE, on achètera des grands jeux pour la cour pour que les élèves soient en activité (depuis l'interdiction du téléphone portable, c'est plus compliqué) et pour éviter les jeux d'attrape qui peuvent être à l'origine de chutes.

Vote : 16 Pour 0 Contre

Mme Criscolo passe aux questions diverses :

- Elle demande que le conseil d'administration approuve le renouvellement en tant que CUI CAE de Mme Nantier. Lors du premier recrutement, l'autorisation couvrait 24 mois mais en fait son contrat se termine au 02/05/2018. Nous avons la possibilité de la recruter jusqu'au 02/11/2018, les besoins pour lesquels elle avait été embauchée existent toujours (aide à la communication pour les élèves sourds en inclusion) et cela lui permettra par ailleurs, à la fin du contrat, de postuler pour un contrat AESH.

Vote : 16 Pour 0 Contre

Mme Bernasconi demande si, avec le nouveau contrat elle pourra continuer ce qu'elle fait actuellement.

Mme Criscolo répond par la négative, puisqu'avec un contrat AESH, elle assurera des missions dévolues à son nouveau statut.

Elle précise donc que les besoins couverts par ce recrutement ne le seront plus à compter du 3 novembre, ce qui posera de gros problèmes d'organisation de l'inclusion pour les élèves de l'ULIS dans la mesure où, sourds, ils ne peuvent être en cours sans quelqu'un qui assure l'interface de communication en langue des signes française.

- Mme Criscolo présente le calendrier scolaire de fin d'année qu'elle souhaite soumettre au vote des membres du conseil : fin des cours provisoire lundi 25 juin au soir pour tous les élèves.

26 et 27 juin : préparation des salles d'examens, nous recevons cette année le DNB série professionnelle du LP Funay- Hélène Boucher et du LPO Touchard-Washington en plus de tous les élèves de 3^{ème} du collège (qui présentent le DNB série générale) ; ce seront plus de 200 élèves à installer.

28 et 29 juin : épreuves du DNB

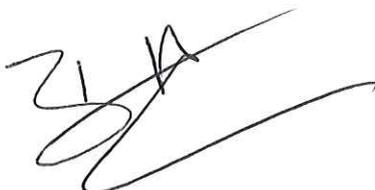
Retour au collège des élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} les 2 et 3 juillet avec présence obligatoire : des activités et des ateliers seront proposés. Certains professeurs seront en correction, c'est pourquoi nous ne demandons pas aux élèves de 3^{ème} de venir au collège ; nous ne serions en effet pas en mesure d'accueillir tout le monde dans des conditions optimales et ceux-ci auront ainsi la possibilité de procéder à leur inscription dans leur nouvel établissement.

4, 5 et 6 juillet : Mme Criscolo propose de consacrer ces trois journées à des groupes de travail avec les enseignants : le 4 juillet : constitution des classes et les 5 et 6 juillet, réflexion pédagogique et une formation sur la psychologie de l'adolescent sera dispensée auprès des enseignants par une professionnelle de ce domaine. Les élèves qui souhaitent venir au collège seront bien entendu accueillis jusqu'au 6 juillet inclus.

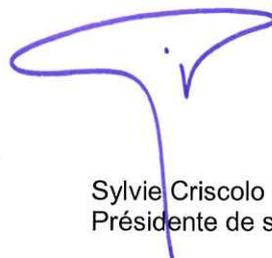
M. Lejeune demande si Mme la principale fera une demande auprès du recteur. A cela, Mme Criscolo précise que l'an passé, il y a eu une demande collective des chefs d'établissement et un accord de M. le recteur, mais que pour cette année, elle préfère poser d'ores et déjà la question au conseil d'administration afin de pouvoir informer les familles et de pouvoir procéder aux remises d'ordre ainsi générées (sur les factures de demi-pension du troisième trimestre).

Vote : 16 Pour 0 Contre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.



Danièle Benoist
Secrétaire de séance



Sylvie Criscolo
Présidente de séance